

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 45 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

## On lit dans la France :

Nous avons déjà expliqué, il y a quelques jours, que la nouvelle donnée par l'Indépendance belge, de l'envoi par M. de Beust d'une circulaire datée de Paris aux agents diplomatiques de l'Autriche, était nécessairement inexacte.

Cependant, le Journal de Dresde et l'Indépendance elle-même insistent encore sur l'authenticité de ce document et en donnent même l'analyse.

Nous sommes certains que le chancelier de l'Autriche ne tardera pas à faire connaître les résultats politiques du voyage de l'empereur François-Joseph; mais nous persistons à dire que cet acte diplomatique n'existe pas.

Le Mémorial diplomatique confirme, dans les termes suivants, les observations que nous avons faites nous-mêmes à ce sujet :

« D'après un télégramme de Londres, publié par l'Indépendance belge, M. le baron de Beust aurait envoyé de Paris aux représentants de l'Autriche près les puissances étrangères, une note circulaire pour leur signaler les points principaux de la politique générale sur laquelle l'Autriche et la France seraient tombées d'accord, sans toutefois avoir conclu ensemble une alliance formelle.

« L'Autriche, toujours suivant le télégramme précité, demeurerait étrangère à la convention du 15 septembre; mais elle ne refuserait point de participer à une conférence. En même temps elle maintiendrait les stipula-

tions du traité de Prague, et sa politique dans les affaires d'Orient serait désormais identique à celle de la France.

« Des informations puisées à bonne source nous autorisent à qualifier de prématurée la nouvelle relative à l'envoi de la note circulaire attribuée au baron de Beust. Nul doute que M. le chancelier d'Autriche, à son retour à Vienne, se propose de renseigner les agents diplomatiques de l'Autriche sur le but du voyage récent de l'empereur François-Joseph en France, ainsi que sur les résultats importants qu'on est en droit de s'en promettre.

« Mais, comme l'entente intime entre l'Autriche et la France tend principalement à la consolidation de la paix universelle, M. le baron de Beust, d'accord avec la cour des Tuileries, a jugé à propos d'entretenir lui-même lord Stanley au sujet de l'échange de vues qui a eu lieu à Salzbourg et à Paris entre les deux Empereurs, attendu que l'Autriche et la France attachent le plus haut prix au concours de l'Angleterre à leurs efforts pacifiques; or, l'objet principal du voyage de M. de Beust à Londres était précisément d'obtenir ce concours.

« Il s'ensuit que le baron de Beust ne saurait adresser aux agents diplomatiques de l'Autriche, la circulaire dont parle le journal belge que lorsque, de retour de Londres et de Paris, il pourra, dans un exposé complet, résumer la situation. »

## On lit dans le Mémorial diplomatique :

On peut prévoir que les négociations relatives à une conférence pour le règlement de la

question pontificale vont être entamées et poursuivies avec une grande activité.

D'après des renseignements qui nous inspirent toute confiance, l'Italie et le saint-siège seraient également disposés à accepter cette proposition. Des deux côtés on semble comprendre que le provisoire n'est plus possible à Rome, et qu'il y a urgence de rechercher une solution définitive.

Quant aux grandes puissances proprement dites, sauf l'Autriche, dont le concours nous paraît assuré dès à présent dans cette éventualité, il serait prématuré de chercher à définir dans quel ordre d'idées elles accueilleront la proposition française.

Il importe toutefois de faire remarquer que l'attitude de l'Angleterre se dégage très-nettement sur la question romaine des amertumes et des passions qui inspirent depuis quelque temps la polémique des journaux de Londres.

En principe, on peut être certain que l'Angleterre ne ménage ni efforts ni démarches pour maintenir la paix, et dans ces limites elle ne refusera jamais son concours à toute tentative ayant pour but de régler le différend franco-italien.

L'Opinion dit : « On assure que jusqu'à présent aucune puissance n'a donné une adhésion explicite au projet de conférence proposé par la France sur la question romaine. L'Espagne, seule, aurait exprimé le désir de prendre part à cette conférence. On pense généralement ici que la France abandonnera sa proposition dans le cas où la conférence ne devrait se composer que des seules puissances catholiques. »

A peine la question italienne apaisée, voilà que se réveille la question d'Orient.

Nous recevons par le dernier courrier le texte de la déclaration identique, remise à la Porte par les représentants de la Russie, de la France, de la Prusse et de l'Italie; ainsi qu'une circulaire du prince Gortschakoff, exposant aux agents diplomatiques de la Russie les motifs et le sens de cette déclaration, dont l'initiative appartient au cabinet de Saint-Petersbourg.

« La démarche des quatre puissances, dit le Nord, a une importance considérable : elle modifie radicalement la situation de la question d'Orient, en y introduisant le principe de non-intervention qui, après avoir été adopté pour toutes les autres questions européennes, après avoir trouvé son application en Italie et en Allemagne, était exclu encore, par suite d'une anomalie assez étrange, des affaires d'Orient. »

Le Moniteur annonce qu'en présence des récents événements qui se sont produits dans les Etats pontificaux, l'Empereur a ordonné de contremander le départ de la troisième division qui devait s'embarquer à Toulon pour l'Italie.

On assure même qu'un avis aurait été envoyé à Alger pour contremander l'embarquement des zouaves.

Les dépêches prussiennes annoncent que des négociations vont être activement reprises à Paris, pour obtenir que la France dégage le Mecklembourg du traité commercial qui em-

## FEUILLETON.

17

## LISA

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

« Après cela, des mots sans suite, de la colère, des gestes violents. Je me suis hâté de quitter un camarade de cette humeur.

« Ouf! me voici bien revenu de prendre les chemins de traverse, suivant le mot de Mme d'Arsoix. Non, non, pour prendre ces chemins de traverse, il faut que les voyageurs soient parfaitement d'accord et courent du même pas; si le plus fort entraîne le plus faible en le bâillonnant, c'est odieux.

« A présent, tu sais tout : j'ai joué, j'ai perdu; je me consolerai, je tenterai fortune ailleurs. Après tout, je gaspillais ici un temps énorme : Mme d'Arsoix vous cajole; pendant huit jours, quinze jours, un mois, plus ou moins, vous la trouvez merveilleusement aimable; puis, à la longue, vous vous apercevez qu'on se sert de vous comme d'un figurant dans la grande comédie de Cerqueux. Ce rôle

ne me convient nullement; le prendra qui voudra. Je ne dois rien, je m'en vais.

« Et maintenant, mon pauvre Ludovic, pardonne-moi tous ces détails. A ton tour de parler. — Tu es donc malheureux aussi ?

— Hélas! oui. Mais, au rebours de ce qui t'arrive, Flavie ne repousse point mes hommages, tant s'en faut; c'est Mme d'Arsoix, seule, qui s'oppose à nos vœux.

— Tiens! tiens! tiens!... tu es sûr de Mlle Flavie ?

— Vois ce qu'elle m'a écrit ce matin même. »  
Le docteur lut le billet de Flavie, et le rendit ensuite à Ludovic.

« Moi aussi je veux! » répétait-il en hochant la tête, ma foi, ce serait peut-être le cas... moi aussi je veux! c'est énergique ça. Si elle veut vraiment, ne pourrait-on pas essayer?...

— Quoi, Ruelland ?

— Bah! une idée folle.

— Quelle idée? hein? quoi ?

— Mon Dieu, rien : je ne risquerai pas un conseil.

— Mais si, mon cher Ruelland, parle toujours.

— Tu le veux? Eh bien, dit-il en tirant de sa

poche le journal prêté par Mme d'Arsoix, prends et lis!

— Un enlèvement!

— Non, jamais! je l'ai dit tout à l'heure. Non, une promenade à deux. C'est tout différent.

— Mais Flavie voudra-t-elle ?

— Dame! à en juger par le ton de son billet. Dans tous les cas, il faut s'en assurer.

— Et les moyens ?

— Vois Maubert. Tu trouveras en lui aide et conseil, comme dit Mme d'Arsoix.

— Tu crois que Maubert ?...

— Je le garantirais bien disposé. Il a laissé échapper devant moi des mots étranges.

— Voyons Ruelland, à ma place le ferais-tu ?

— Je ne sais pas. Quatre-vingt mille livres de rente, la plus belle personne de la terre, un établissement magnifique... c'est tentant.

— Ah! je ne suis que trop tenté. Ma mère s'est prise de querelle avec Mme d'Arsoix; je n'ai plus aucun espoir.

— La querelle ne serait rien, mon cher; mais si Mme d'Arsoix a dit non, tout est dit. »

Ludovic se leva, fit quelques tours dans sa chambre de la porte à la fenêtre et de la fenêtre à la

porte. « Flavie est majeure, répétait-il, parfaitement majeure... Si je ne saisis pas l'occasion, Flavie est à jamais perdue pour moi... Que j'obtienne son consentement, celui de Mme d'Arsoix ne peut faire défaut plus tard... D'ailleurs, Mme d'Arsoix n'osera pas même crier, elle s'est enfermée elle-même en conseillant un enlèvement de nature beaucoup plus grave... »

Tout-à-coup il s'arrêta devant la fenêtre.

« Mon Dieu, dit-il, je vois là-bas Flavie avec mon père et sir Burfrey : les voilà qui entrent dans la faisanderie. Si j'allais les rejoindre? Je trouverais sans doute moyen de parler à Flavie. — Qu'en penses-tu, Ruelland ?

— Va vite, dit le docteur, et tâche d'enlever la place d'assaut : c'est la bonne méthode. »

Au bout d'un quart d'heure, Ludovic était de retour.

« Eh bien? lui dit le docteur.

— Eh bien, je suis fort embarrassé : elle a refusé d'abord, puis consenti ensuite, mais à une condition : elle veut être accompagnée de Joséphine, sa vieille bonne.

— C'est très-judicieux, au contraire, très-convenable, voilà un chaperon. Tu t'applaudiras plus

pêche l'entrée de ce dernier Etat dans le Zollverein.

On signale le triomphe des démocrates dans les élections des Etats de New-York et de New-Jersey, et des radicaux dans celles du Massachusetts.

Les nouvelles du Mexique confirment l'élection de Juarez, comme président de la république mexicaine.

Son compétiteur, Porfirio Diaz, aurait obtenu le suffrage de plusieurs Etats.

Le combat qui s'est engagé entre les garibaldiens et les troupes pontificales a eu lieu entre Monte-Rotondo et Tivoli, et prend décidément, de la localité où il a été livré, le nom de : *Combat de Mentana*.

Il y a eu dans ce combat dix mille garibaldiens engagés.

Le chiffre des morts et des blessés, du côté des garibaldiens, d'après les derniers rapports, ne s'élève qu'à 500; celui des prisonniers dépasse 1,600. Ils ont laissé aux mains des vainqueurs cinq à six mille fusils et trois canons.

Les alliés n'ont eu que 150 tués ou blessés et pas un seul prisonnier, les garibaldiens n'ayant d'autre souci que celui de leur salut personnel.

Les pontificaux, commandés par le général Kanzler, ont marché à l'ennemi au cri de : Vive l'Empereur Napoléon !

Les Français étaient commandés par le général de Polhès.

L'action, commencée le 2 au soir devant Mentana, s'est terminée le 3 au matin par la capitulation de cette localité, suivie de la reddition de Monte-Rotondo, que les garibaldiens ont évacué en toute hâte.

Les correspondances qui nous arrivent de Rome rendent témoignage de la bravoure et du sang-froid que le colonel de Charette a déployés sur le champ de bataille de Mentana. C'est en partie aux troupes qu'il commandait, électrisées par l'intrépidité de leur chef, que l'on doit le succès de la journée.

A côté de ce brave officier combattaient ses quatre frères, tous aussi courageux et aussi dévoués que lui.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'aucun des nobles jeunes gens n'a été blessé.

On mande de Florence, le 7 novembre :

Une lettre adressée par quelques officiers garibaldiens supérieurs au *Diritto* et à la *Riforma* prétend que les renforts arrivés sur le champ de bataille de Mentana, lorsque les garibaldiens avaient regagné leurs positions et que les pontificaux se retiraient, étaient des régiments de l'armée française.

Le *Diritto* assure que les Français ont pris, à Rome, la direction politique et militaire, et

relâché plusieurs individus arrêtés par la police pontificale par mesure de précaution.

L'*Opinione* dit que les Français ont pris part au combat de Mentana; il y avait, suivant elle, les 1<sup>er</sup>, 59<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne, un bataillon de chasseurs et une batterie d'artillerie.

Mardi, quelques désordres ont eu lieu à Milan, par suite d'une manifestation dispersée par la garde nationale.

Le gouvernement français a invité télégraphiquement le gouvernement pontifical à empêcher toutes représailles contre les individus compromis dans les votations de plébiscites.

Nous trouvons dans les journaux anglais, sur la bataille de Mentana, les détails suivants qui paraissent très-exacts :

« Garibaldi quitta Monte-Rotondo le 3, pour prendre Tivoli qu'avaient réoccupé les troupes pontificales. Un peu au-delà de Mentana, il fut attaqué tout-à-coup par toute la force pontificale qui ouvrit aussitôt un feu très-vif d'artillerie. Une bataille acharnée s'ensuivit qui dura trois quarts d'heure.

« Garibaldi après des pertes considérables battit en retraite sur Monte-Rotondo; il fut suivi par les troupes pontificales et la bataille recommença, et après deux heures et demie d'une lutte désespérée, les garibaldiens furent complètement dispersés.

« Garibaldi et les débris de ses troupes repassèrent la frontière italienne.

« La plus grande bravoure fut déployée des deux côtés, et les zouaves pontificaux firent plusieurs charges à la baïonnette.

« Les garibaldiens laissèrent 650 morts et 900 prisonniers. On ne sait pas au juste le nombre des blessés.

« Les pontificaux eurent 200 tués et blessés. La force garibaldienne consistait en 3,500 hommes, 2 canons et 35 chevaux.

« Menotti a été légèrement blessé à la jambe. »

Le récit anglais ajoute que la veille une députation, dont faisaient partie les députés Corte, Crispi et Sineo, s'était rendue auprès de Garibaldi et aurait vainement essayé de le détourner de son entreprise.

On mande de Florence, le 5 novembre :

Le *Corriere italiano* annonce, sous toute réserve, que, par suite de l'abandon du territoire pontifical par les volontaires, les troupes françaises évacueront Rome, se bornant seulement à occuper Civita-Vecchia pendant les négociations diplomatiques.

En même temps, les troupes italiennes rentreraient dans le royaume d'Italie.

Plusieurs journaux publient, d'après les feuilles anglaises, des extraits de deux proclamations de Mazzini, auxquelles les derniers

événements qui se sont produits dans les Etats pontificaux enlèvent tout caractère de gravité. Elles sont datées des 28 et 29 octobre.

Voici quelques extraits de la première :

« Aux Italiens.

« Etre ou n'être pas? voici la question que vous pose maintenant l'étranger.

« Les soldats français sont en garnison à Civita-Vecchia; Brennus est aux portes de Rome.

« Voulez-vous leur répondre, comme vos pères, par l'épée, ou présenterez-vous, en fils lâches et dégénérés, votre front à l'outrage?

« Direz-vous à l'Europe : Le Mexique est une nation, et nous n'en sommes pas une; nous ne sommes qu'une multitude, ayant perdu tout sens de sa liberté et de son droit, soumise à celui qui ose s'appeler lui-même notre maître; ou affirmerez-vous vos droits, votre liberté, votre honneur présent, et votre ferme détermination pour l'avenir, d'être une grande nation?

« Quelle que soit votre réponse, elle est décisive. Etre ou n'être pas; l'heure actuelle décide de votre destin.

« Vous n'avez qu'un moyen d'être : forcer le gouvernement à déclarer la guerre à l'envahisseur, ou élever des barricades.

« La guerre immédiate ou les barricades! Ne balancez pas davantage. Si le gouvernement accepte la première alternative, courez sus et secourez-le; s'il refuse, poussez le cri de l'Italie, et renversez-le! »

La seconde proclamation est non moins expressive. On y trouve des phrases comme celle-ci : « Le roi qui a signé la proclamation est un roi déchu, ou la nation est une nation déçue. » Elle se termine par les cris : « Aux barricades! aux armes! à Rome! » Cet appel aux armes et à l'émeute n'a-t-il pas la valeur d'un enseignement? Dans tous les cas, il pourrait bien être pour le gouvernement italien le précurseur de bien inextricables difficultés. On ne joue pas impunément avec la tempête!

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

Il se fait à l'Exposition un grand mouvement, conséquence forcée de la fermeture et de la nécessité où se trouvent les exposants de retirer les produits. L'emballage s'opère sur l'échelle la plus étendue et les moyens de transport se multiplient pour l'enlèvement rapide des colis. Les rails qui ont rendu de si grands services au moment de l'arrivée des lourds objets, des machines immenses, des locomotives, des appareils de grande dimension, reparessent après avoir été dissimulés pendant sept mois sous le plancher de la grande galerie circulaire ou sous la terre du promenoir et des avenues.

Il ne faudra pas beaucoup de temps pour que toutes ces merveilles aient disparu, et bientôt, de cette exhibition brillante, il ne restera que son abri de fer et de cristal, destiné lui-même à une prompte disparition.

— On va commencer la vente de la charpente en fer du bâtiment de l'Exposition universelle. Cette charpente comprend 15 millions 500 mille kilogrammes de fer et fonte, dont 10 millions de kilogrammes pour la galerie des machines et ses annexes, et 5 millions de kilogrammes pour les autres galeries. La toiture des galeries d'archéologie et de beaux-arts a exigé 500,000 kilogrammes de fer.

Il entre dans la charpente totale environ 6 millions de rivets pour le passage desquels il a dû être percé près de 15 millions de trous.

Le chevonnage des parties couvertes en zinc a employé 1,400 mètres cubes de bois. La surface de volige recouverte en zinc s'élève à 55 mille mètres.

— Nous apprenons la mort du maréchal O'Donnell, ancien président du conseil des ministres en Espagne. Il est décédé à Biarritz où il résidait depuis quelques mois. Il est utile de rappeler le rôle considérable que le maréchal O'Donnell a joué dans les affaires de son pays : depuis qu'il était sorti du pouvoir, il avait continué à montrer le même dévouement envers le gouvernement de la reine, et il avait loyalement appuyé le ministère qui lui avait succédé.

— La santé de M. de Lamartine, sans être mauvaise en ce moment, exige toujours des ménagements et des soins. Le séjour du Midi a été, dit-on, recommandé pendant la saison d'hiver à l'illustre écrivain, qui a eu dernièrement encore de nouvelles attaques de rhumatisme, mais d'un caractère très-benignité.

M. de Lamartine partirait bientôt pour Nice et se rendrait en Italie.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les événements extérieurs dans lesquels la politique française est engagée ne sauraient faire oublier complètement les questions intérieures d'utilité publique et les travaux importants qui suivent leur cours.

L'un des plus urgents est le Code rural, tant de fois réclamé et depuis si longtemps élaboré.

Un chapitre essentiel de ce Code sera évidemment consacré aux chemins ruraux, à leur caractère, à leur propriété, à leur entretien, à leur conservation.

Le 10 novembre se réunira, au chef-lieu de département, comme le savent nos lecteurs, la commission déléguée par le conseil général pour procéder à la classification des chemins

retirés dans leurs appartements, personne au salon, pleine liberté de prendre les mesures nécessaires sans éveiller l'attention de qui que ce fût, elle dit dire à Maubert de venir sur-le-champ la trouver dans le boudoir, près du grand salon.

Au bout d'un quart d'heure, — l'homme affecté de ne jamais obéir ponctuellement, — Maubert frappait à la porte du boudoir. Puis, ayant reçu l'ordre d'entrer, il se tint debout, l'attitude boudeuse et hautaine. Mme d'Arsoix écrivait, elle ne se dérangea pas.

Petit, trapu, solidement bâti, noir de visage, les yeux bridés, Maubert n'avait, au premier aspect, rien d'attrayant; néanmoins, à observer le jeu de sa physionomie, on découvrait en lui les marques d'une intelligence peu commune. Il ne prêtait guère aux observations, du reste, il évitait les gens et se levait. Mme d'Arsoix elle-même lui parlait le plus rarement possible et ne se montrait pas exigeante sur le ton des réponses; après tout, Maubert restait, dans son langage, fidèle aux formules, mais son sourire était sardonique.

Mme d'Arsoix écrivit encore deux ou trois lignes, quitta son bureau et vint s'asseoir près d'une table ouvrage.

tard d'avoir accédé à ce désir : même dans une équipée, il faut le moins possible prêter le flanc aux commérages.

— Je le veux bien, mais si Joséphine refuse?

— Bah! bah! — As-tu quelque part un homme d'affaire qui puisse t'avancer quinze ou vingt mille francs?

— Je ne vois que M. Monneron, le banquier de mon père, à Avranches.

— Connait-il ta signature?

— Parfaitement.

— Signe-moi une obligation de vingt mille francs, mon bon. Demain, à midi, je te remets la somme. Il faut dix mille francs pour Maubert, cinq à six mille pour Joséphine; tu garderas le reste pour les frais de déplacement.

— Oui, mais Maubert, comment s'entendre avec lui?

— Ecoute, Ludovic, je veux te servir en ami. Tu ne l'oublieras pas plus tard, hein? Mme d'Arsoix voulait m'imposer je ne sais quel exil outrageant; ma femme ne pouvait être de rang à frayer avec sa fille. Tu agiras d'autre façon?

— Mon cher Rue land, c'est désormais entre nous à la vie, à la mort!

— A la vie seulement, va; ne parlons pas de la mort : quand il s'agit de mourir, on y regarde. Echange de bons services, voilà ce que je demande.

Donc, à moi de commencer. Je vais, coûte que coûte, retourner chez Maubert; je l'ai trouvé fort occupé de comptes, il y est encore probablement. — Tu m'autorises à promettre dix mille francs?

— Sans aucun doute, et, au besoin, ma signature...

— Laisse donc! attends-moi seulement. »

Vingt minutes s'écoulèrent.

Quand le docteur redescendit des mansardes, Ludovic n'avait pas eu la patience d'attendre dans sa chambre; il faisait le pied de grue sur le palier. Du plus loin, il adressa un signe interrogatoire à son ami. Celui-ci branla la tête. Ludovic monta deux ou trois marches.

« Ce n'est ni oui ni non, dit le docteur à voix basse; peste! le gaillard ne se livre guère.

— Mais enfin, dit Ludovic, veut-il? ne veut-il pas?

— Point de réponse positive, mon cher; il te la donnera, s'il y a lieu. Jusque-là, ne bouge pas. Néanmoins, à tout événement, je vais te chercher des fonds; tu les auras demain à midi.

« Et sur ce : au revoir! — Eh mais, j'oubliais : l'obligation de vingt mille francs? »

— La voici.

— Bien, à demain, garde le journal; Mme d'Arsoix, ne me voyant pas le rapporter, va supposer que je prends son chemin de traverse... Ah! si on m'avait dit oui, comme à toi; mais hélas!... Allons, n'y pensons plus... tu m'aideras à trouver une jolie femme et cent mille francs, n'est-ce pas?

— Si je t'aiderai, mon cher Rue land! j'en fais mon affaire. »

Les deux amis échangèrent une poignée de main; le docteur quitta Cerqueux sans voir personne; Ludovic descendit au jardin où son père et sir Burfrey se promenaient encore, mais il ne trouva plus celle qu'il cherchait.

XIV.

Comme le docteur l'avait prévu, Mme d'Arsoix, voyant les heures s'écouler sans qu'on lui rapportât le journal, en conclut que les suggestions du conseiller anonyme avaient été accueillies. Donc, il fallait agir. D'ailleurs, le moment paraissait favorable. M. de Fogny et Adrien à la Roche-Lehan, sir Burfrey et M. Le Burcier au jardin, Ludovic et sa mère

vicinaux communaux en exécution du décret impérial du 17 août dernier.

M. le ministre de l'intérieur a voulu profiter de la réunion de ces commissions pour les consulter sur les divers points que le Code rural doit régler relativement aux chemins ruraux.

Il a donc adressé à MM. les préfets une circulaire récente les invitant à soumettre aux commissions départementales les questions suivantes :

« Convient-il de placer les chemins ruraux sous un régime légal qui autorise la création, reconnaisse l'existence et assure la conservation des voies publiques ? »

« Faut-il créer, dès à présent, des ressources destinées à pourvoir à la réparation et à l'entretien des chemins ruraux ? »

« Ces ressources nouvelles doivent-elles être fournies par les communes ? »

« Dans quelles mesures ? Par quels moyens ? La charge aurait-elle un caractère obligatoire ? »

« Si les communes ne pouvaient, sans inconvénients, supporter cette dépense, ne conviendrait-il pas de donner aux propriétaires intéressés la faculté de se constituer en syndicat pour pourvoir à la réparation et à l'entretien des chemins ruraux, sans préjudice des concours facultatifs des communes ? »

« Le consentement des deux tiers des propriétaires intéressés, réunis par le maire de la commune, ne suffirait-il pas pour la constitution du syndicat ? »

« Faut-il, de plus, exiger que les propriétaires favorables à la création du syndicat possèdent une quantité déterminée (la moitié par exemple) de la superficie des terrains ? »

« La charge à supporter par les propriétaires réunis en syndicat devrait-elle atteindre ou dépasser deux journées de prestation en nature, et 2 cent. additionnels au principal de la contribution foncière ? »

Demain dimanche, fête de la Dédicace, le T. S. S. sera exposé dans l'église de la Visitation. Le R. P. Audibert, supérieur des religieux du Saint-Sacrement, prêchera à la grand-messe, à dix heures, et aux vêpres, à trois heures.

Le service d'hiver sur la ligne du chemin de fer d'Orléans commencera le 11 novembre.

Des ingénieurs de la compagnie soumissionnaire sont en ce moment sur la ligne de Saint-Nazaire au Croisic, pour étudier le tracé du chemin de fer qui doit relier ces deux villes.

Il n'est pas rare de recevoir dans une lettre un timbre-poste destiné à affranchir la réponse demandée. Ce timbre est toujours adhérent à la lettre ; il y est collé par un coin après avoir été humecté par la langue ou les lèvres. Or, si l'expéditeur est atteint de quelques lésions spécifiques de la bouche ou de la langue, on

comprend à quoi s'expose le destinataire lorsque, pour coller à son tour ce même timbre, il le repasse sur sa propre langue. Conclusion : Ne le mouillez jamais qu'avec de l'eau. — La *Gazette médicale de Lyon* donne ce conseil aux spécialistes. Il est prudent et bon pour tout le monde : suivez-le.

Des dernières instructions données par le ministre de l'instruction publique aux préfets pour l'exécution de la nouvelle loi résultent trois faits importants : le premier, c'est que dorénavant toute famille pauvre a la certitude de pouvoir faire envoyer gratuitement ses enfants à l'école ; le second, c'est qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1868, les institutrices titulaires qui étaient en fonctions au 10 avril dernier, jouiront d'un traitement garanti ; le troisième enfin, c'est que tout instituteur qui dirigera cet hiver un cours d'adultes régulièrement établi, recevra une indemnité gratuite de cinquante francs au moins, qui pourra, lorsqu'il y aura lieu, s'élever à cent francs, et à laquelle s'ajoutera, dans tous les cas, le remboursement garanti des frais d'éclairage.

On lit dans le *Phare de la Loire*, à la date du 7 novembre :

« M. Victor Mangin, rédacteur en chef du *Phare de la Loire*, a succombé cette nuit, à minuit, au mal qui le retenait depuis plus de deux mois sur son lit de douleur.

« Il n'était âgé que de 48 ans, mais les agitations et les luttes de sa vie de journaliste indépendant avaient depuis longtemps réagi sur sa constitution nerveuse et impressionnable. Chez lui l'esprit tuait le corps. Travailleur ardent, il ne tenait aucun compte de l'épuisement graduel de ses forces ; il voulait les soumettre à sa pensée toujours active, ferme et persévérante ; il a succombé à la tâche, sur le champ de bataille où son digne père lui avait montré l'exemple et succomba lui-même. »

Les obsèques de M. Victor Mangin ont eu lieu hier vendredi.

Voici un point de jurisprudence rurale qu'il ne nous paraît pas sans intérêt de faire connaître :

« Dernièrement, un propriétaire-cultivateur a été condamné à cinq francs d'amende pour avoir fait faire, par son domestique, des réparations indispensables à un chemin par lequel il opère ses charriages habituels.

« Le jugement s'appuie sur la loi de 1791, qui déclare que les chemins étant des propriétés communales, il appartient à l'administration seule d'y prescrire et d'y faire exécuter des réparations ; il s'appuie également sur un arrêt de la cour de cassation, du 16 décembre 1853, d'après lequel « la réparation faite par un particulier sans autorisation, sur un chemin rural, n'en est pas moins une contravention, quoiqu'elle ait été faite dans l'uni-

que but d'améliorer l'état de la voie publique. »

« Il suit de là, dit un journal d'agriculture qui reproduit cette décision, que les propriétaires ou cultivateurs qui veulent rendre praticable une section de chemin rural, même à leurs frais, sont obligés d'en demander l'autorisation au maire de la commune. »

*Protection des petits oiseaux par le ministre de l'agriculture.* — Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser une circulaire aux préfets pour leur recommander de s'opposer à la destruction des petits oiseaux, par les mesures les plus énergiques, et notamment par la sévère application des articles 9 et 11 de la loi du 3 mai 1844 sur la chasse.

Ces mesures rendront un grand service à l'agriculture ; les petits oiseaux font, on ne saurait trop le répéter, une guerre acharnée aux insectes nuisibles.

*Préparation pour nettoyer les gants.* — Savon râpé, 250 gr. ; eau de Javelle 165 gr. ; ammoniaque liquide, 10 gr. ; eau, 155 gr. ; on fait une pâte dont on imprègne des morceaux de flanelle, avec lesquels on frotte les gants qu'on veut nettoyer.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

Les nouvelles d'Italie sont satisfaisantes ; la tranquillité continue à régner à Florence et dans la plupart des grandes villes du royaume. Elle n'a été troublée qu'à Milan et à Pavie, où des manifestations organisées par les mazziniens ont nécessité l'intervention de la force armée. La population n'a d'ailleurs pas répondu aux appels des agitateurs qui, en grande partie, obéissaient à un mot d'ordre et appartenaient à des sociétés secrètes. Un certain nombre d'arrestations ont été opérées, et, aux dernières nouvelles, le calme était rétabli dans les deux villes.

On lit dans la *Gazetta di Milano* du 6 novembre :

« Ce journal publie une protestation d'un grand nombre de députés et d'autres personnalités contre l'arrestation de Garibaldi. Elle est datée de Figline, 4 novembre.

« Garibaldi avait obtenu un train spécial pour Florence à la condition qu'il serait complètement libre ; mais à Figline, le colonel Canrozzj s'est présenté à lui avec un mandat d'arrêt.

« Malgré ses protestations et sa vive résistance, le général a été enlevé de force par quatre carabiniers et transporté dans un autre convoi, qui a été dirigé sur la Spezzia. »

L'empereur François-Joseph est rentré dans ses Etats. Une réception officielle l'attendait à

la gare de Vienne. La population lui a fait une ovation enthousiaste.

L'empereur a prononcé à cette occasion une allocution où il se félicite, dans l'intérêt de la politique de l'Autriche, de l'accueil qu'il a reçu en France.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi prochain 11 novembre.

**Lazare le Père**, drame en 5 actes, dont un prologue, par M. Bouchardy. — M<sup>lle</sup> Angèle Leroux remplira le rôle de la duchesse Nativa Pazzi.

**Le Brésilien**, comédie-vaudeville en un acte, de M. Ludovic Halévy. — M<sup>lle</sup> Léonie Bertaut, qui remplira le rôle de Micheline, chantera l'air des *Abeilles* de la *Reine Topaze*.

Nous voici en novembre. Bientôt l'hiver arrivera avec ses brumes et ses frimats. Quand la famille, réunie autour du foyer, aura de longues soirées à passer, elle trouvera une précieuse ressource dans un excellent journal illustré, dont la lecture pourra être écoutée avec autant de charme par la jeune fille que par le vieillard. Des gravures splendides dérouleront le tableau de tous les événements intéressants du moment, tiendront au courant de tout ce qui passe dans les salons, à la cour, dans les théâtres, etc. ; montreront d'admirables pages d'art, les portraits des personnages célèbres, des scènes de voyages, tout sujet, en un mot, qui aura mérité d'attirer l'attention dans le monde entier. A ce titre, l'*Univers illustré* répond aux souhaits les plus exigeants comme l'atteste une vogue énorme, qui se traduit par un tirage auquel les publications illustrées françaises n'étaient jamais parvenues. Le dernier numéro de l'*Univers illustré* contient, parmi ses principales gravures : l'Arrivée de l'empereur d'Autriche à Paris ; la Grande revue passée en son honneur au bois de Boulogne ; l'Arсенal de Vienne ; les Jeunes Chinoises de l'Exposition ; l'Isba et les Ecuries russes au Champ-de-Mars ; le Château de Balmoral, résidence de la reine Victoria en Ecosse ; les Costumes grecs anciens et modernes ; l'Idylle au désert ; le Portrait de sir Moses Montefiore, le célèbre philanthrope, etc., etc. Que pourrions-nous ajouter en faveur de l'*Univers illustré*, qui parlât plus éloquemment que cette énumération attrayante et variée des principaux dessins d'un seul numéro ?

BOURSE DU 7 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 45.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 98 25.

BOURSE DU 8 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 25.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

« Vous a-t-on parlé, Maubert ? dit-elle en jetant sur le majordome un regard inquisiteur.

— On m'a parlé, madame la baronne, mais je n'ai pas bien compris.

— C'est bon, je vous donnerai les détails ; dites-moi seulement si l'affaire vous convient.

— Ça dépendra des conditions.

— Ecoutez, Maubert, vous vous êtes toujours posé, assez mal à propos, en défenseur des intérêts de Lisa. Je l'ai cependant traitée avec une bonté que tout le monde reconnaît. Aujourd'hui, je lui donne quatre-vingt mille francs en la mariant avec un galant homme ; en vérité, si ces conditions ne vous plaisent pas...

— Madame la baronne me pardonnera de l'interrompre : le sort de Mlle Lisa me paraît mieux assuré que jamais ; j'entends parler d'autres conditions.

— Ah ! cette fois vous êtes satisfait ! Voyons, quelles sont ces autres conditions ?

— Madame la baronne sait que je vais jouer un jeu à ne pouvoir remettre les pieds en France ; il était convenu que j'aurais quatre mille francs par an, ma vie durant, sans compter les profits : je demande dix années d'avance.

— Quarante mille francs ! pour un voyage de huit

jours !

— Et les risques, madame la baronne ?

— Une fois le mariage fait, vous n'avez plus rien à craindre.

— Et si le mariage ne se fait pas ? Non, non : quarante mille francs, ou je ne bouge d'une semelle.

— Je pourrai trouver quelque autre moins exigeant que vous.

— Un autre !... Madame la baronne ne se rappelle donc pas ce que je lui ai dit cent fois ? Le jour où on touchera à un cheveu de la tête de Mlle Lisa !...

— Mais, puisque vous êtes satisfait du sort que je lui fais.

— Un autre !... mort de ma vie !

— Eh bien, n'en parlons plus ; mais vos prétentions sont exorbitantes.

— Comment ! il me reste, je l'espère, plus de dix ans à vivre ; j'avais quatre mille francs ; je ne demande pas même le capital de ma rente.

— Alors, vous renoncez à cette rente ?

— C'est comme ça que je l'entends.

— Ah ! de la sorte, peut-être. Mais je n'ai pas ici quarante mille francs de disponibles.

— Aux ordres de madame, quand madame aura

de l'argent.

— Mais, Maubert, cette affaire est très-pressée ; Lisa se trouve dans une situation fâcheuse, les assiduités du docteur Ruelland ont été remarquées ; il faut régulariser cela.

— Si madame la baronne a quarante mille francs, je suis prêt, aujourd'hui, demain, peu importe. Autrement, non !

— Allons, toujours le même homme. — Enfin, je prendrai quarante mille francs sur la dot de Lisa ; j'aurai huit ou dix jours pour combler le déficit.

— Madame la baronne me permettra de lui demander autre chose.

— Encore une condition ?

— Ce sera la dernière.

— Eh bien, finissons-en ; que voulez-vous ?

— C'est ce papier...

— Quel papier ?

— Le papier que j'ai signé en revenant de Russie.

— Maubert, vous abusez.

— Ce papier...

— Vous ne l'aurez pas, Maubert.

— Alors, madame n'a plus besoin de moi ?

— Non, vous pouvez aller.

Maubert sortit, Mme d'Arsoix se leva, ouvrit la

fenêtre et respira quelques bouffées d'air, puis elle revint s'asseoir. « Qui me délivrera de ce misérable, dit-elle en s'entreignant les doigts avec force ? Quand je le vois, quand je l'entends, c'est le poids de vingt années de souffrances, d'humiliations et de terreurs qui retombent sur moi. Oh ! le génie mal-faisant ! sans lui j'étais heureuse ; il a su me faire, depuis vingt ans, un supplice de chaque jour ! Qui m'en délivrera ?... »

« Qui ? reprit-elle en se levant vivement : moi ! il vent de l'argent..., je lui en donnerai ; il veut ce papier..., et que m'importe ce papier ? Celui qui s'est tu se taira encore. Lui parti, Lisa partie, mariée, je respirerai. J'ai triomphé de bien des obstacles, je triompherai de celui-là... et c'est le dernier ! »

Mme d'Arsoix quitta le boudoir, monta à sa chambre et redescendit un instant après, portant à la main une grosse liasse de billets de banque et un papier plié en quatre ; elle posa le tout sur la cheminée, soupa et attendit.

Un domestique parut.

« Envoyez-moi Maubert, dit Mme d'Arsoix. »

(La suite au prochain numéro.)

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,  
 Au château de Jalesnes, commune  
 de Vernantes.  
 Par le ministère de M<sup>r</sup> VERNEAU,  
 notaire à Vernail.  
 Le vendredi 22 novembre 1867, à onze  
 heures très-précises.

**694 PIEDS D'ARBRES**

**ET COUPES BOIS-TAILLIS,**

Sur les réserves de la terre de Ja-  
 lesnes, commune de Vernantes;

Le tout divisé en 14 lots.

**COUPES DE TAILLIS.**

1<sup>er</sup> Lot. — Les Penthières, joi-  
 gnant au nord la route de Vernantes  
 à Blou, âge 9 et 18 ans, n. a. c.  
 contenant environ . . . . . 6 01 61

2<sup>e</sup> Lot. — Portion des  
 Penthières, joignant au  
 midi la route de Vernantes  
 à Blou, au nord l'ancien  
 chemin de Vernantes à  
 Longué, âge 9 et 18 ans. 1 58 70

3<sup>e</sup> Lot. — Portion du  
 Bois-Rond, joignant au  
 midi l'ancien chemin de  
 Longué, âgé de 11 et 20  
 ans, contenant environ. . . . . 6 44 57

4<sup>e</sup> Lot. — Portion du  
 Bois-Rond, joignant au  
 levant le chemin des Cal-  
 lots et au midi la futaie du  
 Bois-Rond, âgé de 11 à  
 20 ans. . . . . 5 27 22

Ces deux derniers lots  
 sont séparés par une allée  
 dans toute leur longueur.

5<sup>e</sup> Lot. — Les Basses-  
 Penthières, joignant l'an-  
 cienne futaie du Bois-  
 Rond, âge 20 ans, conte-  
 nant environ . . . . . » 64 »

6<sup>e</sup> Lot. — Dans le parc  
 de Jalesnes, portion du  
 taillis de la Glacière, âgé  
 de 23 ans, joignant au  
 nord l'allée du Mail, con-  
 tenant environ . . . . . » 72 »

7<sup>e</sup> Lot. — Autre portion  
 du taillis de la Glacière,  
 joignant au midi le mur  
 du parc, âgé de 23 ans,  
 contenant environ. . . . . » 90 59

Ces deux derniers lots  
 sont séparés des autres bois  
 du parc par une large  
 rigole.

**BOIS DE HAUTE-FUTAIE.**

**Désignation.**

- 152 Chênes.
- 268 Hêtres.
- 9 Ormeaux.
- 18 Châtaigniers.
- 17 Trembles.
- 20 Charmes.
- 125 Sapins.
- 14 Erables.
- 73 Léards.

Tous ces arbres sont situés dans  
 les réserves de la terre de Jalesnes  
 et sont divisés en sept lots.

Pour plus de détails, voir les  
 affiches.

On vendra, ce même jour, divers  
 bois débités.

Pour tous renseignements, s'a-  
 dresser à M. CHAPIN, régisseur à  
 Vernantes, et à M<sup>r</sup> VERNEAU, notaire  
 à Vernail, dépositaire du cahier des  
 charges.

Les gardes Landry, Harrault et  
 Ragain feront connaître ces lots.

**A VENDRE**

**OU A LOUER,**

Avec un Fonds de Boulangerie

Bien achalandé,

**UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue Royale, n° 30.

S'adresser à M<sup>me</sup> ROUSTEAUX-POI-  
 TOU. (564)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie.

**ADJUDICATION**

**AU RABAIS**

**DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION**

**Pour l'Année 1868.**

Le public est prévenu que le jeudi 28 novembre 1867, à une heure de  
 relevée, il sera procédé, à l'Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie de  
 Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des den-  
 rées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpi-  
 tal pendant l'année 1868.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de  
 la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers  
 de santé en chef et de l'officier-comptable.

**Désignation des fournitures.**

1 <sup>er</sup> GROUPE . . .	Viande . . . . .	kilogramme.
2 <sup>e</sup> GROUPE . . .	Pain, 1 <sup>re</sup> qualité. . . . .	id.
3 <sup>e</sup> GROUPE . . .	Vin rouge ordinaire. . . . .	litre.
	Vin blanc. . . . .	id.
3 <sup>e</sup> GROUPE bis.	Bière. . . . .	id.
	Chocolat . . . . .	kilogramme.
	Gluten granulé et tapioca. . . . .	id.
4 <sup>e</sup> GROUPE . . .	Semoule et crème de riz. . . . .	id.
	Vermicelle. . . . .	id.
	Riz. . . . .	id.
	Fleur de farine. . . . .	id.
5 <sup>e</sup> GROUPE . . .	Pommes de terre. . . . .	id.
	Carottes et navets. . . . .	id.
6 <sup>e</sup> GROUPE . . .	Oeufs . . . . .	nombre.
6 <sup>e</sup> GROUPE bis.	Beurre. . . . .	kilogramme.
	Lait. . . . .	litre.
	Farine de seigle. . . . .	kilogramme.
	Orge en grains . . . . .	id.
7 <sup>e</sup> GROUPE . . .	Haricots . . . . .	id.
	Lentilles . . . . .	id.
	Pois. . . . .	id.
7 <sup>e</sup> GROUPE bis.	Paille de couchage . . . . .	id.
	Alcool. . . . .	id.
	Miel { blanc. . . . .	id.
	jaune. . . . .	id.
	Sucre (lumps blanc). . . . .	id.
	Pruneaux. . . . .	id.
	Sel. . . . .	id.
8 <sup>e</sup> GROUPE . . .	Huile d'olives. . . . .	id.
	Vinaigre . . . . .	id.
	Bougies stéariques. . . . .	id.
	Chandelles. . . . .	id.
	Huile à brûler. . . . .	id.
	Savon ordinaire . . . . .	id.
	Cristaux de soude. . . . .	id.
8 <sup>e</sup> GROUPE bis.	Saindoux de 1 <sup>re</sup> qualité. . . . .	id.
	Linge { bandes roulées. . . . .	id.
	à grand linge . . . . .	id.
	petit linge. . . . .	id.
9 <sup>e</sup> GROUPE . . .	Charpie de fil. . . . .	id.
	Charpie de chanvre . . . . .	id.
	Charpie de filasse épurée. . . . .	id.
	Bois à brûler. . . . .	quintal métrique.
	Charbon de bois. . . . .	hectolitre.
10 <sup>e</sup> GROUPE . . .	Id. de terre. . . . .	quintal métrique.
	Coke. . . . .	id.
	Fagots d'allumage . . . . .	nombre.
	Objets de bureau. . . . .	maisons.
11 <sup>e</sup> GROUPE . . .	Id. id. . . . .	nombre.
	Id. id. . . . .	id.
	Floies à médecine. . . . .	kilogramme.
	Faïence et porcelaine. . . . .	nombre.
12 <sup>e</sup> GROUPE . . .	Terre et grès. . . . .	id.
	Verre . . . . .	id.
13 <sup>e</sup> GROUPE . . .	Blanchissage. . . . .	à la pièce.

Les soumissions ne pourront être faites que pour la fourniture d'un ou  
 de plusieurs des groupes ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour  
 chacune des denrées qu'ils comportent.

Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré (cette condition  
 est de rigueur) et comporteront un prix exprimé en fractions décimales dé-  
 rivant directement du franc, unité monétaire, soit en centimes et millimes  
 ou millièmes de franc; ainsi, par exemple, le nombre 3 fr. 57,2,  
 s'exprimera : trois francs cinquante-sept centimes et deux millièmes de  
 franc.

Elles seront en outre accompagnées d'un état des quantités dépensées pen-  
 dant les huit premiers mois de 1867, sur lequel les adjudicataires feront  
 ressortir le montant de la dépense au nouveau prix demandé par eux. Cet  
 état sera délivré gratis à ceux qui en feront la demande.

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournis-  
 res ci-dessus détaillées, sont invitées à examiner préalablement les échan-  
 tillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qua-  
 lité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur,  
 sur la demande de l'Officier-Comptable.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera  
 solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et de-  
 meure devront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de  
 l'autorité civile ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité  
 du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exer-

cent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets  
 soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première  
 classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les condi-  
 tions précitées.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sou-  
 Intendant militaire, rue Bodin, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'Hô-  
 pital de l'École impériale de Cavalerie, où l'on aura l'aperçu de l'importance  
 des fournitures.

Fait à Saumur, le 6 novembre 1867.

Le Sous-Intendant militaire,  
 BROU.

(665)

**A VENDRE**

**PORTION DU MATÉRIEL AGRICOLE**

De la ferme de Jalesnes.  
 Appartenant à M. le marquis  
 DE MAILLÉ.

L'adjudication s'en fera au château  
 de Jalesnes, commune de Vernan-  
 tes, le vendredi 22 novembre 1867,  
 à une heure après midi, par le  
 ministère de M<sup>r</sup> VERNEAU, notaire  
 à Vernail.

**DÉSIGNATION.**

Plusieurs harnais complets.  
 Deux bricolles.  
 Divers colliers et brides, quatre  
 paires de traits et autres bons ob-  
 jets.

Une machine à battre, système  
 Cumming, à manège, pour chevaux  
 ou bœufs.

Un tombereau.  
 Une petite carriole.  
 Deux charrettes à cheval.  
 Trois charrettes à bœufs.  
 Un chartil.  
 Dix-huit charrues de diverses for-  
 mes et grandeurs.

Cinq avant-trains pour bœufs et  
 chevaux, un semoir, un extirpa-  
 teur.

Une herse à dents de fer, une  
 râcleuse.  
 Trois chaînes de charrues (ou  
 prouillères).

On vendra, le même jour, une  
 quantité de foin et sainfoin  
 bottelés.

Pour tous renseignements, s'adres-  
 ser à M. CHAPIN, régisseur à Ver-  
 nantes, et, pour voir les objets,  
 au sieur MOREAU, maître laboureur  
 à Jalesnes. (566)

Etude de M<sup>r</sup> DABURON, notaire  
 à Brézé.

**A VENDRE**

Aux enchères,

LA

**COUPE DE BOIS-TAILLIS**

Dite la SABLONNIÈRE,

Dépendant de la terre de Meigné.

Cette coupe, située sur la com-  
 mune de Brézé, contient 3 hectares  
 30 ares.

L'adjudication aura lieu en l'étude  
 et par le ministère de M<sup>r</sup> DABURON,  
 notaire à Brézé, le dimanche 17 no-  
 vembre 1867, à deux heures  
 après midi.

S'adresser, pour tous renseigne-  
 ments et pour prendre communi-  
 cation du cahier des charges, audit  
 M<sup>r</sup> DABURON. (567)

Etude de M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME, no-  
 taire, à Saumur, place de la  
 Lange.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**LA FERME**

**DE LA MAZIÈRE**

Située commune de Villeberrier,  
 contenant environ 11 hectares 18  
 ares.

S'adresser, pour tous renseigne-  
 ments et traiter, à M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME,  
 notaire. (555)

**A VENDRE**

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la  
 Saint-Jean 1868,

UNE

**BELLE MAISON DE COMMERCE**

Située à Saumur,

Place de la Bilange,

Actuellement occupée par M. De-  
 lazar, quincaillier.  
 S'adresser à M. PICHÉRIE, horti-  
 ger. (553)

**A CÉDER**

**COMMERCE DE VINS**

EN GROS,

Avec bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Située à Saumur,

Rue Haute-Saint-Pierre,

Cave, écurie, remise, cour et  
 jardin.

Entrée en jouissance de suite.

**UNE AUTRE MAISON**

Rue du Portail-Louis,

Occupée par M. Dézy.  
 Entrée en jouissance à la Saint-  
 Jean 1868.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

UNE CHAMBRE, rue Saint-Nicolas,  
 au-dessus de chez M. Menard.  
 UNE PORTION DE MAISON,  
 rez-de-chaussée, cave et grenier,  
 rue du Pavillon.

UNE CAVE, rue de Fenet.  
 S'adresser à M. GIRARD-ROUSTEAUX,  
 place de la Grise. (435)

**AVIS**

La commune de Brossay demande  
 un forgeron et un charron  
 pour s'y établir; il y a une clientèle  
 assurée et logement disponible.

Vient de paraître :

**DE LA LOI SUR LA CHASSE**  
**ÉTUDE**

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

Saumur P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le